

Etape	Statut	Exploitation agricole, de pêche ou aquaculture	Entreprise individuelle	Société (TPME/I) : SA, SARL, SUARL, SNC, SMVDA, etc.	SMSA/P	GDA/P ou GIE	
	Justificatif	Exploitation	Entreprise	Entreprise	Groupement	Groupement	
1. Eligibilité (demandeur)	Identité du demandeur ou de son représentant (nationalité tunisienne, majeur), déclarant résider sur le territoire tunisien	CIN du demandeur / de son représentant et autodéclaration de résidence permanente en Tunisie					
	Preuve d'activité de l'entreprise	En cas de production : - ex: - activité agricole prouvée par un titre de propriété ou bail de location de terres agricoles enregistré (9 ans) ou attestation d'activité agricole (proposition UGP) donné par le délégué de chaque région, etc. - ex: activité de pêche prouvée par Autorisation (CRDA/Arrondissement pêche & aquaculture) ; cette autorisation est parfois appelée licence. - ex: activité d'aquaculture prouvée par Autorisation (CRDA/Arrondissement pêche & aquaculture)			- PV d'AG extraordinaire validant l'investissement et la participation des membres - Rapports moraux et financiers + PV d'AG ordinaire des deux dernières années - liste des membres à jour - Si applicable : Rapport technique et financier n-1 - Si applicable : Etats financiers n-1		
	Registre des entreprises	Non obligatoire	RNE (ou, si en cours de création, patente et une preuve de la demande d'affiliation au RNE au moment de la signature du contrat ADAPT)				
	Statuts	Non applicable	Non applicable	Statuts de la société	Statuts	Statuts (GDA) ou contrat de groupement(GIE)	
	Conformité réglementaire sociale, environnementale et sanitaire	Obligations sociales: Pour toute catégorie de bénéficiaire: Quittance du dernier paiement de la CNSS; si pas à jour, autodéclaration pour la présentation d'une quittance à jour avant la signature du contrat de subvention ADAPT Pour les EAF: preuve d'inscription à la CNSS; si pas inscrit, autodéclaration pour la présentation d'une inscription avant la signature du contrat de subvention ADAPT. Obligations environnementales et sanitaires: Pour toute catégorie de bénéficiaire: autodéclaration sur la connaissance de la réglementation relative à l'activité. Des justificatifs complémentaires pourront être demandés lors de la contractualisation et du suivi (exemples : autorisation de sondage ; étude d'impact ; agrément sanitaire ; etc.)					
Conformité fiscale	Création : déclaration sur l'honneur Si pas de RNE: Attestation de régularisation de la situation fiscale Extension : déclaration d'IS ou d'IRPP de l'exercice N-1 ou quittance fiscale de la dernière déclaration mensuelle ou attestation fiscale						
1. Eligibilité (action)	Localisation	Adresse du lieu de l'investissement : sur le territoire tunisien					
	Secteur	Secteur agricole ou halieutique					
	Etude	Plan d'affaires / étude de faisabilité (a minima doit contenir les éléments mentionnés dans le canevas modèle fourni). Optionnel : déclaration / décision CRDA / APIA - APII					
	Action	déclaration sur l'honneur que l'action n'est pas dans la liste d'exclusion					
	Coûts	déclaration sur l'honneur que les coûts présentés ne sont pas sur la liste d'exclusion + devis annexés à l'étude					
	Financement	Schéma de financement. Une part significative de l'investissement (au moins 50%) est couverte par un ou plusieurs financements hors apports en fonds propres du porteur de projet. Pas d'autre financement de l'UE.					
	Calendrier	La soumission au fonds ADAPT n'est possible qu'avant le déblocage effectif du financement sur la base duquel est calculée la contribution ; réalisation de l'investissement au plus tard le 31.3.2028.					
2. Si éligible, évaluation - attribution (avant accord préalable)	Obligatoire	- Réponse au formulaire sur la plateforme - Plan d'affaires / étude de faisabilité (a minima doit contenir les éléments mentionnés dans le canevas modèle fourni).					
	Optionnel mais recommandé	Justificatifs bonus: Durabilité économique : assurance sur les équipements, assurance sur la production (dont FIDAC), conventions avec les fournisseurs/prestataire ou clients, certifications qualité (ISO,HACCP, etc), acquisition de la patente pour une exploitation) Durabilité socio-territoriale : appellation d'origine (AOC, IP), CNSS, assurances employés, don ou contribution d'une institution ou organisme locale, autres Durabilité environnementale : certification biologique, certification participative, attestat de formation, certifications / formation dans les offres de services, autres Accord de principe IF (qui donne priorité dans le traitement des dossiers)					
2. Si attribué, évaluation - sélection (avant signature du contrat de subvention)	Obligatoire	Accord crédit et preuve déblocage (pouvant être directement communiquée par le pdp et/ou l'IF) Eventuels compléments demandés par le comité d'évaluation lors de l'attribution (conditions suspensives à l'accord préalable, par ex: autorisations, agréments, quittance ou preuve inscription à la CNSS, etc.)					
3. Suivi	Obligatoire	Formulaire de suivi et déclaration sur l'atteinte des produits prévus au contrat Eventuels justificatifs associés et précisés dans le contrat					